

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 MARS 2017

I – COMPTES ADMINISTRATIFS, COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 :

M. Le Maire présente à l'assemblée les 5 comptes administratifs :

◆ **Commune** :

- en fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 710.953 € et les recettes à 1.071.048 € d'où un excédent de clôture de 360.095 €.
- en investissement, les dépenses se sont élevées à 389.886 € et les recettes à 301.731 €, le solde restant à réaliser.

◆ **Service des eaux** :

- en fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 123.828 € et les recettes à 243.703 € d'où un excédent de clôture de 119.875 €.
- en investissement, les dépenses se sont élevées à 458.335 € et les recettes 494.230 € d'où un excédent d'investissement de 35.895 €.

◆ **Lotissement de Prat ar Venec** :

- en fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 76.159 € et les recettes à 76.159 € ; les écritures liées à ce lotissement sont closes au 31/12/2016.

◆ **Lotissement de Penker II** :

- en fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 129.951 € et les recettes à 148.590 € d'où un excédent de fonctionnement de 18.639 €.

◆ **Lotissement de Prat Allan** :

- en fonctionnement, les dépenses et les recettes se sont élevées à 72.495 €, la vente des lots restant à réaliser sur 2017.

Ces cinq comptes administratifs ainsi que les comptes de gestion du Receveur Municipal sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Les affectations des résultats pour inscriptions aux Budgets Primitifs 2017 sont également approuvées, à savoir :

- Pour le budget général : 80.095 € en fonctionnement et 280.000 € en investissement.
- Pour le budget du service des eaux : 119.875 € en fonctionnement.

II – CONTRAT D'ASSOCIATION ÉCOLE SAINTE-ANNE

- Pour l'année 2017, le Conseil Municipal fixe sa participation à 615 € par élève, soit une subvention de 67.035 € pour les 109 élèves domiciliés sur la commune.

III – CONVENTIONS LOISIRS JEUNES

- Accord du Conseil Municipal pour un soutien financier aux activités de loisirs des enfants de 3 à 13 ans, organisées par les centres de loisirs situés dans le périmètre communautaire (Guissény, Plouider, Lesneven, et Brignogan-Plages). Le montant de la prestation est fixé à 14 € par enfant et par jour pour l'année 2017.
- Accord du Conseil Municipal pour un soutien financier à hauteur de 12,50 € par enfant et par jour pour les activités organisées par l'association familles rurales de Lannilis.